

MYRIAM GOUGEON NICOLAS GUÉRIN

Avocats aux Conseils

Promotions 2012-2013
& 2008-2009



L'ASSOCIATION DES JURISTES
DE CONTENTIEUX PUBLIC

QUE SONT-ILS DEVENUS ?

Découvrez les parcours des anciens
étudiants du Master 2

@AJCPSorbonne
in   



www.master2contentieuxpublicparis1.fr

Bonjour ! Pouvez-vous vous présenter en quelques mots ?

Myriam Gougeon : Je suis avocate aux Conseils depuis septembre 2021. Auparavant j'ai suivi deux Master 2, l'un en droit public fondamental et l'autre en contentieux public, et exercé en tant que collaboratrice d'avocats aux Conseils.

Nicolas Guérin : Je suis avocat aux Conseils depuis septembre 2021. Avant de prêter serment j'étais avocat collaborateur dans un cabinet d'avocat aux Conseils pendant 10 ans. J'ai suivi un parcours universitaire de publiciste.

PARCOURS ACADÉMIQUE

Votre parcours est entièrement tourné vers le droit public. Pourquoi avoir choisi cette noble discipline ?

M. Gougeon : D'un point de vue purement pratique, j'ai privilégié cette branche du droit car elle était moins prisée que le droit privé. Mais surtout, en L2, j'ai adoré le droit administratif et l'analyse jurisprudentielle qu'il impliquait.

N. Guérin : De la même manière, j'ai beaucoup apprécié le droit public et le contentieux administratif au cours de ma licence.

Le manque de spécialiste en droit public m'a également poussé à choisir cette voie. Aujourd'hui, les débouchés sont assez larges et le droit public ne mène pas uniquement à une thèse, l'avocature ou la magistrature : il existe une multitude de possibilités, notamment dans la fonction publique.

Vous venez de Caen et de Tours. Pourquoi avoir choisi de rejoindre Paris ?

M. Gougeon : J'ai choisi de rejoindre Paris en master 2 pour m'ouvrir plus de portes. Cependant, je tiens à préciser que j'ai beaucoup apprécié la formation que j'ai reçue à l'université de Caen qui, me semble-t-il, n'a rien à envier à celle dispensée dans les universités parisiennes.

N. Guérin : Je connaissais la très bonne réputation du master 2 contentieux public de Paris 1. Les perspectives pour devenir avocat en droit public étant plus importantes à Paris qu'à Tours, je n'ai pas hésité à postuler.

Pourquoi avez-vous choisi d'intégrer le Master 2 Contentieux public ? Que vous a-t-il apporté ?

M. Gougeon : J'ai décidé de suivre le M2 Contentieux Public pour compléter, par une formation pratique, mon premier M2, qui était très théorique. En choisissant ce master, je savais également que d'excellents stages étaient à la clef. Je ne regrette pas ce choix car les cours dispensés étaient très intéressants et le stage que j'ai eu la chance d'effectuer m'a permis de découvrir la profession d'avocat aux Conseils.

N. Guérin : Le M2 contentieux public a été mon seul M2.

Je n'ai pas regretté mon choix car les enseignements dispensés et les stages proposés sont de très grande qualité.

Mon stage à la section du contentieux du Conseil d'État a d'ailleurs été un révélateur. Sans lui, je

n'aurais sans doute pas pu autant découvrir la profession d'avocat aux Conseils ni trouver une collaboration dans un cabinet.

Plusieurs étudiants de notre promotion effectuent en ce moment même leur stage du second semestre au Conseil d'État. Vous y avez vous-même été stagiaire (M. Gougeon) et assistant de justice (N. Guérin) : qu'est-ce que cela vous a apporté ?

M. Gougeon : J'ai été stagiaire au Bureau des référés et, quelques semaines, à la 7^e chambre auprès de Madame la Présidente Maugué. Un stage au Conseil d'État est bénéfique, y compris pour un futur avocat, car les échanges avec les magistrats permettent de comprendre leur logique, de voir ce qu'ils apprécient dans les mémoires, mais également de mieux comprendre la justice administrative en assistant aux audiences et aux délibérés. J'ai beaucoup apprécié cette expérience, qui a été très formatrice, un peu intimidante au début mais très enrichissante.

N. Guérin : J'ai le sentiment d'avoir tout appris de la technique de cassation au Conseil d'État. J'étais affecté à la 3^e sous-section. Son président, toujours disponible pour échanger sur les dossiers, m'a très bien encadré et formé. Il m'a offert l'occasion de rédiger des arrêts et des rapports dans des matières très variées.

Une fois en cabinet, j'ai été opérationnel immédiatement, ce qui a été très apprécié.

Je conseille à tous les étudiants, et notamment à ceux qui se destinent à être avocat, d'aller en juridiction pour comprendre les fonctionnements et les attentes des juges. Cela permet aussi de comprendre ce qu'ils n'aiment pas et ne veulent pas voir dans les mémoires.

Lorsqu'on a la chance de réaliser de tels stages, il ne faut pas hésiter à participer aux audiences, aux délibérés ou encore aux séances d'instruction. Cela permet de voir comment les juges construisent leur raisonnement et abordent les dossiers.

Quels sont vos meilleurs souvenirs ? Regrettez-vous certains choix ?

M. Gougeon : Mon meilleur souvenir a été mon stage de M2, qui a été déterminant pour toute ma carrière professionnelle. Je n'ai ni mauvais

souvenir ni regret, toutes mes expériences tant universitaires que professionnelles ont été très complémentaires.

N. Guérin : J'ai beaucoup apprécié l'ambiance au sein de la promotion. Le réseau actif des anciens est d'ailleurs un véritable atout de la formation.

J'ai peut-être un regret s'agissant de ma formation, qui est celui de n'avoir pas suivi les enseignements d'un second master 2, orienté recherche. Ce n'était évidemment pas indispensable pour devenir avocat, mais cela pouvait constituer un atout supplémentaire.

Quels conseils pourriez-vous donner aux étudiants qui vous lisent ?

M. Gougeon : Je conseille de profiter de toutes les opportunités : des stages, des visites ou encore des rencontres que nous offre l'université. Il faut se nourrir du maximum d'expériences et ne pas hésiter à poser des questions à tous les professionnels que l'on côtoie.

N. Guérin : Si la spécialisation est une bonne chose, il faut à mon sens veiller à ne pas trop s'enfermer dans une matière unique du droit public.

Je recommande également de toujours continuer à se former et s'informer, en lisant des revues, en se tenant au courant de l'actualité. Il faut chercher à élargir le champ de ses connaissances à d'autres matières.

Connaître d'autres matières est très utile et peut aider à faire des analogies lorsque l'on prépare des écritures.

Quels conseils pourriez-vous donner aux étudiants qui se préparent à passer prochainement le CRFPA pour devenir avocat ?

M. Gougeon : Pour ma part, j'ai suivi une prépa. Je préparais chaque semaine mes exercices et m'entraînais un maximum. Les multiples entraînements aux épreuves du CRFPA sont très formateurs, notamment pour la note de synthèse.

N. Guérin : Je n'ai pas suivi de prépa et pense que ce n'est pas indispensable pour réussir cet examen. Il est vrai que cela présente de nombreux avantages (travail en groupe, entraînements, actualité etc.), mais chacun est capable de réussir sans ces préparations en se dotant de manuels théoriques et d'exercices pratiques.



Pourquoi avez-vous décidé de devenir avocat ? Qu'est-ce qui vous intéresse le plus dans ce métier ?

M. Gougeon : C'est un métier très complet et on est amené à réaliser de nombreuses tâches très diverses : rédiger des mémoires, faire des recherches, être en contact avec des clients, d'autres avocats, des magistrats, assister aux audiences...

La variété des tâches du quotidien et la pluridisciplinarité forment un tout passionnant.

N. Guérin : J'aime trouver la faille d'un raisonnement et argumenter pour emporter la conviction. J'aime aussi beaucoup la rédaction et l'aspect créateur de la profession d'avocat.

Plus précisément, vous êtes avocats aux Conseils. Cette voie singulière de l'avocature vous a demandé un investissement très important (plusieurs années de formation supplémentaires). Pourquoi l'avez-vous choisie ? Qu'est-ce qui vous a davantage intéressé dans cette voie ?

Nous avons suivi une formation complémentaire à l'IFRAC. Pendant trois ans, nous avons des cours du soir puis nous avons préparé un examen de fin de formation, le CAPAC. Grâce à cet examen et depuis notre installation, nous pouvons défendre nos clients devant les juridictions « suprêmes », tout en continuant à intervenir, à la marge, devant les juridictions administratives du fond. Même si nous traitons essentiellement des dossiers en cassation, nous ne sommes pas détachés du fond et des faits. Concrètement, nos fonctions, en tant qu'avocats aux Conseils sont proches de celles de nos autres confrères et consœurs à la Cour, avec, en plus, une maîtrise de la technique de cassation et de son application en toutes matières.

Pouvez-vous nous expliquer le fonctionnement de votre cabinet ? (Nombre de collaborateurs, de stagiaires exploités...)

Nous avons décidé d'ouvrir notre propre cabinet il n'y a pas si longtemps. Pour l'instant, nous ne sommes que tous les deux. Nous n'avons ni collaborateur, ni stagiaire. A ce stade, ce rythme

nous convient, mais si notre stock de dossiers venait à augmenter, nous pourrions songer à agrandir notre équipe.

Pourquoi avez-vous choisi d'ouvrir votre propre cabinet ? Comment avez-vous choisi de vous associer ?

Nous avons pris une charge nue, c'est-à-dire que nous n'avons pas racheté de cabinet existant. Nous sommes partis de zéro, sans aucun personnel. Ce choix s'explique d'abord parce que nous ne voulions pas nous imposer de charge supplémentaire, mais surtout pour nous former à toutes les tâches qui permettent au cabinet de fonctionner.

Nous avons une liberté totale, nous avons pu choisir notre cadre de travail, notre façon de travailler et nous pourrions, par la suite, choisir librement nos personnels et collaborateurs. Ce rythme de travail et cette liberté nous permettent de conjuguer nos vies personnelles et professionnelles.

L'installation, quasiment *ex-nihilo*, est assez difficile au début car nous n'avions aucun revenu assuré. Toutefois, nous bénéficions du monopole des avocats aux Conseils – il existe aujourd'hui 70 cabinets. Cela en vaut la peine.

Nous nous sommes rencontrés à l'école, tout simplement. Et, après l'obtention du CAPAC, nous avons rapidement décidé de nous associer. C'est à la fois rassurant et enrichissant de travailler à deux, surtout lorsque la relation professionnelle est basée sur une confiance mutuelle.

Vos domaines d'intervention sont très larges : droit public, privé ou encore pénal. Comment faites-vous pour être spécialisé dans chacun de ces domaines ?

En tant qu'avocats aux Conseils, nous sommes effectivement habilités à intervenir, à hauteur de cassation, dans toutes les branches du droit.

Il est possible d'appliquer la technique de cassation à tous les domaines tant privés que publics. Notre monopole d'avocat aux Conseils nous permet d'intervenir devant toutes les juridictions suprêmes qui attendent de notre part une parfaite maîtrise de la technique de cassation.



L'AVOCAT(E)

La profession d'avocat est vivement critiquée depuis plusieurs années, que ce soit dans le milieu universitaire ou dans les juridictions. Il y aurait trop de « mauvais » avocats, en raison d'un examen trop facile ou d'une vocation qui n'a plus à cœur l'intérêt du justiciable. Pensez-vous que ces critiques sont justifiées ?

La profession est effectivement de moins en moins bien perçue et l'on peut sans doute reprocher à l'examen d'entrée et aux cours dispensés à l'EFB de ne pas toujours être adaptés ou d'être trop théoriques, pour assurer une bonne insertion dans le milieu professionnel.

Il serait intéressant de former davantage les futurs avocats à la rédaction de tous types d'actes de procédure, notamment de mémoires contentieux.

Cette question amène nécessairement à son contraire : selon vous, qu'est-ce qu'un bon avocat ? Quels conseils pourriez-vous donner aux étudiants qui se destinent à l'avocature ?

Pour nous, un bon avocat est celui qui maîtrise tous les aspects de ses dossiers, qui fait toutes les

recherches tant jurisprudentielles que doctrinales nécessaires, qui s'intéresse à son client, lui demande les bonnes pièces au bon moment et qui sait appliquer les règles préalablement identifiées. Ce travail préparatoire est essentiel à la rédaction d'un bon mémoire.

Le bon avocat sait aussi écouter son client, il ne se borne pas à envoyer son mémoire. Il réalise un travail pédagogique important et vulgarise, si nécessaire, le débat juridique pour son client. Il doit lui permettre de bien comprendre les limites, les tenants et les aboutissants de son litige, mais également de mieux comprendre la décision rendue.

QUESTION CULTURE

Enfin, si vous ne deviez emporter sur une île déserte qu'une œuvre artistique avec vous, qu'elle soit littéraire, musicale ou visuelle, que choisiriez-vous ?

M. Gougeon : J'emporterais avec moi l'ouvrage de Jack London, *Le vagabond des étoiles*.

N. Guérin : Pour ma part, j'emporterais l'intégrale d'Hubert Reeves.

Merci à Me Myriam Gougeon et Me Nicolas Guérin d'avoir répondu à nos questions !

